



## Compétence mairie

-----  
Par vique

Bonjour

Suite à une plainte du voisinage concernant un locataire indélicat auprès des services sociaux de la mairie, une enquête a été ouverte. le locataire a fini par quitter les lieux, la mairie m'a demandé de ne pas relouer car le logement ne lui paraissait pas assez lumineux malgré l'existence de 2 fenêtres. aucun arrêté d'interdiction de louer, ni aucune démarche auprès du préfet n'ont été engagés. Quelle est la validité de cette demande ? Une proximité entre le voisin plaignant et l'enquêteur des services sociaux expliquant cette démarche.  
Merci de votre réponse.